

PROJET ASSOCIATIF

Ce projet :

- a été validé par le Conseil d'Administration de l'Adapei qui s'est tenu le 25 mars 2010
- a été présenté aux adhérents de l'Association lors de son assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 avril 2010

*Parce que nous voulons que la
personne handicapée mentale soit
heureuse avec les autres,
avec nous.*

Quelques repères dans notre histoire

1962 : création de l'Association

1968 : 1^{ère} opération Brioches

Dans les années 70 : ouverture de Foyers d'hébergement à Fontaine d'Ouche

1980 : installation du siège rue Joliet à Dijon

1994 : décision de gérer des établissements et services

1994 : ouverture du Foyer Odette Versey à Auxonne

2002 : installation du siège rue de la Résistance à Dijon

2005 : ouverture des Colibris

2008 : extension du « pavillon Autistes » à Auxonne et de l'Accueil de jour

2009 : ouverture du Foyer d'Accueil Médicalisé et de la Maison d'Accueil Spécialisée «Les Eaux Vives» à Is-sur-Tille

PREAMBULE

Les dernières évolutions législatives placent la personne en situation de handicap au cœur du dispositif en affirmant ses droits à «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté» voir loi du 11 février 2005.

L'ADAPEI 21, créée en 1962, se devait d'accompagner les personnes handicapées mentales et leurs proches dans cette évolution qui touche l'ensemble de notre société, selon des valeurs communes autour d'une cause : celle des personnes déficientes intellectuelles.

Ce projet associatif fixe donc les objectifs de notre association pour les années à venir, et propose les actions concrètes qui permettront de les mener à bien.

L'ADAPEI aujourd'hui, ce sont :

- ↳ 350 familles (personnes handicapées, parents, amis),
- ↳ De nombreux bénévoles,
- ↳ Des lieux d'accueils adaptés.

Nos valeurs

Le cœur de notre action est l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental :

- Pour le respect de leur **dignité**
- Pour leur **citoyenneté**
- Pour leur **qualité de vie**
- Avec la recherche de leur **participation** et le respect de **leurs choix**

Nous accompagnons également les proches de la personne handicapée, dans un esprit de **solidarité** et **d'entraide**.

Nos objectifs, actions, et perspectives

- ↪ Rester proche des familles et de leurs préoccupations
- ↪ Représenter et défendre les personnes en situation de handicap mental et leurs proches
- ↪ Rechercher des solutions adaptées ou créer les services adéquats
- ↪ Informer et sensibiliser sur le handicap mental

Objectif n°1 :

**Rester proche
des familles et
de leurs préoccupations**

ACTIONS

- ⇒ Maintenir des liens amicaux et conviviaux entre les personnes handicapées, les familles, les amis et les bénévoles :
 - arbre de Noël,
 - kermesse,
 - après-midi dansant,
 - spectacles,
 - repas,
 - loto, ...
- ⇒ Renseigner sur les évolutions législatives et les droits de la personne handicapée :
 - Site Internet,
 - Journal «le lien»,
 - Conférences, ...
- ⇒ Aider aux démarches administratives liées aux handicaps :
 - prestation de compensation du handicap, ...
- ⇒ Soutenir exceptionnellement par des aides matérielles :
 - aide aux vacances,
 - prêt de locaux,

ACTIONS ET PERSPECTIVES

- ⇒ Aider la personne handicapée à être **acteur de sa vie**

- ⇒ Etre un lieu de ressources
- réalisation d'un fond documentaire,
- site Internet,
- personnes ressources, ...

PERSPECTIVES

- ⇒ Accompagner l'annonce du handicap
- ⇒ Aider à la réflexion et à l'élaboration du projet de vie de la personne handicapée
- ⇒ Décentraliser les actions de l'Association, la rendre accessible à toutes les personnes du département.
- ⇒ Accueillir les nouveaux adhérents
- ⇒ Fédérer de nouvelles familles
- promouvoir les actions de l'association
- pochette d'accueil pour les nouveaux résidents des foyers présentant l'association ...
- ⇒ Mettre en place des groupes de paroles
- ⇒ Accompagner les frères, sœurs, proches de la personne handicapée

Objectif n°2 :

**Représenter et défendre les
personnes en situation de
handicap mental et leurs proches**

ACTIONS

- ⇒ Défendre les personnes handicapées mentales auprès :
 - des pouvoirs publics (Maison Départementale des Personnes Handicapées, Commission des Droits et de l'Autonomie ...)
 - des collectivités locales (Centre Communal d'Action Sociale, commissions municipales et extra municipales ...)
 - des organismes sociaux (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocation Familiale ...)
 - et tout autre organisme public ou privé s'impliquant auprès des personnes handicapées
- ⇒ Participer à la réflexion et à l'innovation dans le secteur médico-social
- ⇒ Anticiper, créer puis accompagner à travers son association de gestion les réponses appropriées aux besoins des personnes handicapées (Établissements, Services ...)
- ⇒ Participer aux manifestations locales ou nationales
- ⇒ Relayer les messages et demandes de l'Unapei (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) à l'échelon départemental et régional

ACTIONS ET PERSPECTIVES

- ⇒ Représenter et défendre les personnes handicapées au niveau régional en lien avec l'Urapei (Union régionale des associations de parents et amis des personnes handicapées mentales de Bourgogne)
- ⇒ Promouvoir des actions en synergie avec les associations parentales

PERSPECTIVES

- ⇒ Mettre en œuvre tous les moyens de communication (existants et à venir) au service des Personnes en situation de handicap mental et de leurs familles (Radio, presse, télévision...)
- ⇒ Sensibiliser et organiser des formations pour les professionnels œuvrant auprès des personnes handicapées
- ⇒ Représenter les personnes en situation de handicap mental dans les organismes chargés de leur intégration scolaire et professionnelle

Objectif n°3 :

**Rechercher des solutions adaptées
ou créer les services adéquats**

ACTIONS ET PERSPECTIVES

⇒ Créer et gérer :

- Des établissements d'accueils adaptés (permanent, temporaire, de jour, d'urgence)
- Des services d'aide au maintien à domicile
- Des établissements pour personnes handicapées vieillissantes

⇒ Favoriser la participation des personnes handicapées aux activités socioculturelles :

- séances cinéma
- sports adaptés
- journées à thèmes
- Spectacles

PERSPECTIVES

- ⇒ Accompagner l'insertion professionnelle en milieu ordinaire ou protégé
- ⇒ Accompagner la scolarisation
- ⇒ Trouver des solutions adaptées innovantes

Objectif n°4 :

**Informé et sensibiliser sur le
handicap mental**

ACTIONS

- ⇒ Participer aux différentes rencontres sur le département («Grand Déj'», «Jouons de nos différences», ...)
- ⇒ Informer et sensibiliser lors des différentes activités de l'Association

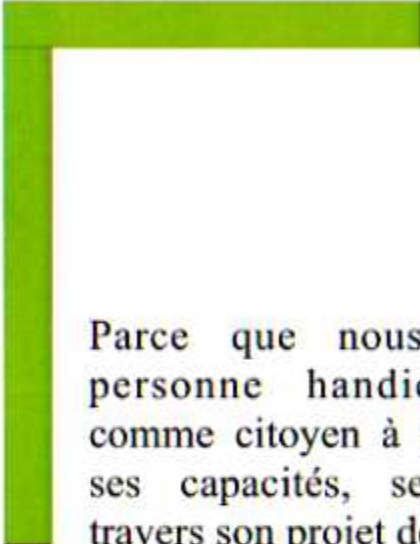
ACTIONS ET PERSPECTIVES

- ⇒ Proposer des journées d'information sur le handicap mental
- ⇒ Concevoir et favoriser les outils pour une meilleure compréhension du handicap mental
- ⇒ Amener les proches et les amis à participer activement à la vie associative (ex : cartes de vœux, marché de Noël, opération Brioches ...)

PERSPECTIVES

- ⇒ Accompagner et impliquer les bénévoles
- ⇒ Intervenir pour sensibiliser (ou former) dans les différents lieux éducatifs ou de formations (Education Nationale, Ecole de soins Infirmiers, IRTESS, entreprises, collectivités locales ...)
- ⇒ Etre partenaire des différents médias

Ce projet de l'Adapei s'appuie sur la **solidarité** et l'**engagement** de tous les adhérents pour mener à bien ces objectifs



Parce que nous respectons la personne handicapée mentale, comme citoyen à part entière, avec ses capacités, ses différences à travers son projet de vie.

● Notre ambition est de l'accompagner en l'aidant

- • à se réaliser,
 - • à se dépasser,
 - • à nous surprendre ...
- 